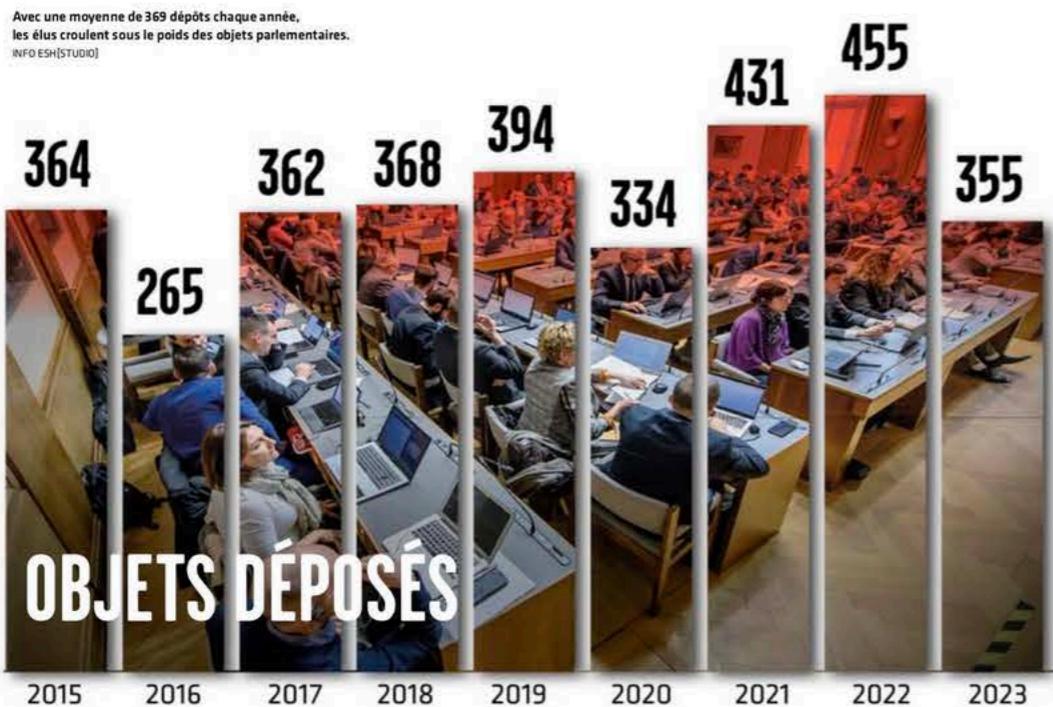


DE QUOI PARLE-T-ON?
Les outils parlementaires

Le Grand Conseil, c'est une équipe de 130 députés (et 130 suppléants) qui discutent d'idées pour améliorer la vie dans le canton. Pour ce faire, ils disposent de toute une série d'outils parlementaires pour aborder un sujet ou lancer des travaux législatifs. Pour un député, la motion et le postulat comptent parmi les outils les plus efficaces. Le premier force le Conseil d'Etat à agir, par exemple en modifiant une loi. Le postulat, moins contraignant, demande simplement à l'exécutif d'étudier une question. Ces deux objets doivent passer deux étapes. Lors du développement, l'auteur d'un texte le présente oralement. Pour que l'objet aille plus loin, il doit être accepté par le Parlement cantonal. Si accepté, l'objet arrive sur la table du Conseil d'Etat qui expose son point de vue et le texte est à nouveau soumis au vote des députés. C'est la phase de traitement. En cas d'acceptation, le texte doit alors être mis en œuvre par l'exécutif.



Nos parlementaires étouffent-ils les débats?

GRAND CONSEIL Dans les travées du Grand Conseil valaisan, des voix s'élèvent contre le nombre d'objets superflus ou redondants déposés par les députés. La machine parlementaire risque-t-elle la surcharge?

PAR DAMIEN RAPALLI

À l'origine du Parlement, il y a la parole. C'est la nature même du mot: un lieu où l'on s'accorde le temps de parler. Mais ces dernières années, les objets parlementaires s'additionnent et les débats se multiplient. Résultat? La machine parlementaire semble souffrir d'une certaine surcharge. A quelques jours de l'ouverture d'une nouvelle session, certaines figures de proue du Grand Conseil valaisan confirment, voire déplorent ces excès. «Avec cette nouvelle législature, on a passé un cap. Cela nuit au bon déroulement des

sessions», note Céline Dessimoz, cheffe du groupe des Verts au Grand Conseil. Sur son perchoir, le grand baillif abonde, avant de relativiser: «Il faut prendre les choses en main, car cette tendance s'accroît», remarque Mathias Delaloye. L'UDC a entrepris un premier pas: «J'ai demandé des statistiques. Pour l'instant, nous nous fions aux impressions. Des chiffres précis nous permettront de tirer des conclusions.»

Une évolution constante avec quelques exceptions Muriel Favre-Torelloz (le Centre) arpente les travées du Grand Conseil depuis seize ans. «J'ai remarqué une augmentation depuis environ quatre ans.» Une observation que partage et déplore le PLR Christophe Claivaz, vieux briscard du législatif cantonal depuis 2005: «Auparavant, les postulats, les motions et autres outils législatifs n'étaient pas une priorité, mais la tendance s'est inversée. Aujourd'hui, ils engorgent le Parlement.»

Au-delà des impressions, cette évolution est factuelle. En sept ans, le nombre d'objets parlementaires déposés est passé de 265 (2016) à 455 (2022), avec une moyenne de 372 décrets par année. A titre d'exceptions, 2023 (355) et 2015 (364) viennent nuancer cette tendance. Comment interpréter ces chiffres? Pascal Sciarini, politologue et doyen de la faculté des sciences de la société à l'Université de Genève, évoque la perte de la majorité du PDC en 2013 comme piste de réflexion. «Cette recrudescence va de pair avec le caractère un peu moins homogène du Grand Conseil.» En clair, depuis plus de dix ans, le terrain de jeu s'est ouvert à tous les partis. Marcelle Monnet-Terretaz (PS), présidente lors de la période 2013-2014, se souvient d'une année particulièrement chargée. «On n'arrivait pas à s'en sortir. C'était difficile de contenir ces prises de parole parfois abusives. Il a fallu prescrire ces sessions pour que les élus commencent à se discipliner.»

Plus bavards, plus coûteux, moins efficaces Retour au présent. Et à ses propres biais. Cette hyperactivité des élus impacte directement leur capacité de concentration, selon Sonia Tauss-Cornut: «En travaillant jusqu'au soir dans des sessions prolongées, c'est difficile de garantir la même concentration pour toutes les thématiques abordées. On perd en efficacité», concède la cheffe de groupe PLR. Enrayée par cette surdose d'objets, la machine parlementaire multiplie les retards. «C'est

malheureusement assez fréquent de ne pas respecter le délai de six mois convenu par le règlement», explique Mathias Delaloye qui embraie sur une autre conséquence: «En siégeant davantage, on entraîne aussi des coûts supplémentaires pour le canton.» Sans compter que cette surcharge impose parfois des mesures particulières comme le débat réduit. Dans ce cas, le temps de parole est réduit de moitié et les députés ne peu-

“La qualité des échanges est impactée. On ne peut pas répondre à toutes les critiques.”
CÉLINE DESSIMOZ, CHEFFE DU GROUPE DES VERTS

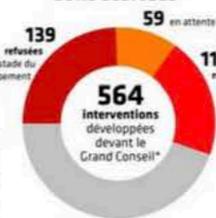
vent s'exprimer qu'une fois. «La qualité des échanges est impactée. On ne peut pas répondre à toutes les critiques», commente Céline Dessimoz.

Des élus en quête de visibilité

Comment justifier cette situation? L'une des racines du problème se trouverait, selon les élus, dans une quête constante de visibilité. «Le fait d'être filmé est souvent considéré comme l'élément déclencheur de cette tendance», remarque Christophe Claivaz. Une référence évidente à la chaîne régionale Canal9, qui retransmet les débats en direct depuis 2006. Sur ce point, le politologue Pascal Sciarini confirme que «la médiatisation des débats a pour effet de favoriser la politique-spectacle». Sans ôter la responsabilité du député, Mathias Delaloye pointe, lui aussi, les médias du doigt. «En traitant un objet lors du dépôt et non lors de son traitement, il y a une erreur de couverture médiatique. C'est offrir une visibilité au député, même si son idée se retrouve balayée par la suite.»

Au-delà des médias, les réseaux sociaux ont également changé la donne, selon Muriel Favre-Torelloz: «Les députés et la population s'expriment dans des discussions très ouvertes. Ce débat permanent génère des interventions qui finissent par se retrouver sur la table des parlementaires.»

Près de la moitié des interventions sont écartées



L'exemple du loup

Prenons un exemple concret. A en croire certains élus, quelques thématiques disposent d'une place trop importante. A l'autre bout du fil, le cas du loup est soufflé à de nombreuses reprises. «Même s'il s'agit d'une problématique pertinente, un article du règlement

stipule qu'un objet déjà traité durant la législature ne peut plus être déposé», souligne la députée socialiste Sarah Constantin qui parle de «deux poids deux mesures». Selon Grégory Logean, chef de file UDC, les résultats obtenus justifient la place du loup au Parlement. «Avec la régulation proactive des meutes de loups et le soutien aux éleveurs, la pression du Grand Conseil a porté ses fruits. La problématique est enfin reconnue au-delà des frontières cantonales», justifie-t-il avant d'allumer un contre-feu: «Le climat par exemple est une thématique que certains mettent à toutes les sauces. Or, les outils parlementaires devraient servir à agir à notre échelle et de façon concrète.»

Une «prise de conscience» du député

Si le service parlementaire n'établit pas méthodologiquement des statistiques, il nous a fourni un aperçu du taux de refus de cette législature, en clair, le nombre d'objets qui n'ont rien donné. Sur 564 interventions développées devant le Grand Conseil, 139 ont

Des sessions de nuit indemnisées

Le règlement du Grand Conseil prévoit une indemnité supplémentaire de 110 francs pour les sessions de nuit, soit dès 18 heures. Pour 130 députés, ces pourparlers en plus s'évaluent, au total, à 14 300 francs. La législature cumule huit sessions de nuit, note le grand baillif.

“La médiatisation des débats a pour effet de favoriser la politique-spectacle.”
PASCAL SCIARINI, POLITOLOGUE ET DOYEN DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE LA SOCIÉTÉ À L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE

3 QUESTIONS À...

ANDREA PILOTTI
POLITOLOGUE À L'UNIVERSITÉ DE LAUSANNE



«Il faut admettre un manque de discipline de certains élus dans la prise de parole»

Quels facteurs peuvent expliquer ce «toujours plus» d'objets déposés par les députés?

Le fait de déposer davantage d'objets parlementaires est aussi la conséquence d'une certaine revalorisation du rôle du pouvoir législatif à l'échelon fédéral et cantonal. Celui-ci parvient ainsi à mieux remplir notamment sa fonction de contrôle par rapport à l'exécutif et à l'administration. En même temps, l'augmentation du nombre d'objets à traiter est aussi tributaire de l'émergence de nouveaux enjeux qui poussent les acteurs politiques à relayer ces différentes revendications.

Comment cette surcharge influence-t-elle la qualité des débats et la prise de décision?

Le constat principal à faire, c'est que les Parlements cantonaux peinent à classer dans des délais raisonnables les différents objets qu'ils ont à traiter. Ce qui est tributaire notamment d'une organisation du travail parlementaire en séance plénière qui n'est pas toujours en adéquation avec les compétences accrues des législatifs cantonaux. De manière générale, cela se traduit par un manque d'efficacité illustrée aussi par des discussions inutilement redondantes et longues. A ce propos, il faut bien admettre souvent un véritable manque de discipline de certains élus dans la prise de parole. Ces situations s'avèrent ainsi problématiques, car il est attendu que les délibérations et les prises de décisions se fassent de sorte à répondre de manière convenable aux différentes attentes de la société qui évoluent parfois assez rapidement.

Quelles mesures peuvent endiguer cette problématique?

Une première mesure souvent adoptée renvoie à la limitation du temps de parole pour chaque élu. Cela s'est fait tout d'abord au Conseil national, surtout depuis les années 1990, avec une organisation des débats plus stricte. L'exemple de la Chambre basse a ensuite inspiré certains Parlements cantonaux pour revoir l'organisation des débats. Le Valais également a introduit depuis 2001 une limitation du temps de parole qui a été revue en 2020. Dans le traitement des objets, quelques cantons, y compris le Valais, prévoient désormais que si un objet n'est pas contesté la discussion n'a pas lieu. Dans plusieurs cantons, il existe des délais de traitement plus ou moins contraignants qui sont néanmoins aussi très variables.



Le Valais ne fait pas figure d'exception

Selon Andrea Pilotti, politologue à l'Université de Lausanne, la surcharge des objets déposés se remarque déjà depuis une trentaine d'années au Parlement fédéral, et depuis les années 2000 dans plusieurs Parlements cantonaux. «Il me semble cependant que cette surcharge paraît davantage perçue au sein des Grands Conseils romands. C'est l'impression que nous pouvons en tirer si l'on considère que c'est surtout dans ceux-ci et au Tessin que des tentatives de révision, esquissées ou abouties, ont été entreprises au cours des dernières années au sujet de l'organisation des travaux et des débats parlementaires.» Martine Docourt (PS), présidente du Grand Conseil neuchâtelois, confirme que des discussions existent autour de ce sujet. Et plusieurs facteurs peuvent expliquer cette situation. «On

peut évoquer un certain mécontentement face au travail du gouvernement. Par exemple, certaines réponses du Conseil d'Etat, notamment sur le plan climat, n'ont pas convaincu tous les groupes.» Céline Zuber-Roy (PLR), présidente du Grand Conseil genevois jusqu'au 2 mai dernier, décrit une tendance qui dure. «On ne constate pas une explosion récente, mais on reste à un niveau élevé.» Dans le canton du Jura, Pauline Godat (les Verts) fait état de certains retards, sans pour autant accuser la hausse d'objets déposés. «Au contraire, j'ai l'impression qu'il y a une diminution au cours des derniers mois. Mais c'est probablement en lien avec la santé financière du canton», explique la présidente du Parlement jurassien.

“Le climat par exemple est une thématique que certains mettent à toutes les sauces. Or, les outils parlementaires devraient servir à agir à notre échelle et de façon concrète.”

GRÉGORY LOGEAN
CHEF DE GROUPE UDC



Le Nouvelliste

LES QUALIFICATIONS

Aujourd'hui et demain sur notre stand au combat de reines à Aproz

Plus d'infos sur:
www.passeport-valaisan.ch/cornhole

Val d'Anniviers A gagner Un séjour dans le Val d'Anniviers

PASSEPORT VALAISAN